

# COMMUNIQUE DU PARQUET MILITAIRE

Dans la procédure pendante devant le Tribunal Militaire de Première Instance Permanent de Conakry, dans laquelle le Ministère Public poursuit des militaires et civils pour les infractions de vol aggravé, incitation à commettre des Actes contraires au devoir et à la discipline, Révolte, désertion, Rébellion, Participation à une association de malfaiteurs, recel de malfaiteurs, complot, détention illégale d'armes et entrave à la saisine de la justice au préjudice de l'Etat, la maladie de l'Adjudant chef Abdoulaye SOUMAH un des accusés, a été constatée.

Suite à la requête formulée par son avocat, le parquet militaire a accédé à la demande, en ordonnant son hospitalisation suivant la correspondance n°076/CA/TMPC/PM du 04 décembre 2019 de Monsieur le Procureur près ledit Tribunal.

Les frais ont été supportés par le Ministère de la Défense Nationale à travers le parquet militaire.

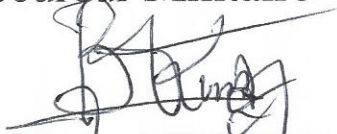
Malheureusement, l'Adjudant-chef Abdoulaye SOUMAH est décédé le 3 janvier 2020, à 00H10mn au CHU Ignace Deen des suites de maladie, suivant la déclaration de décès n° 028/2020 ID du CHU Ignace Deen.

Cependant, le parquet militaire a été désagréablement surpris de constater que certains medias de la place ont dénaturé sans fondement les circonstances dans lesquelles l'Adjudant chef Abdoulaye SOUMAH a trouvé la mort.

Le parquet militaire au nom du Ministre d'Etat chargé des affaires présidentielles, Ministre de la Défense Nationale, du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice Garde des Sceaux chargé des Relations avec les Institutions Républicaines, du Chef d'Etat-major Général des Armées et du Haut Commandant de la Gendarmerie Directeur de la Justice Militaire, présente ses condoléances les plus émues à la famille éplorée et prie pour le repos de l'âme de notre regretté feu Adjudant chef Abdoulaye SOUMAH. Amen.



Le Procureur Militaire

  
**Colonel Kaba KOUROUMA**